

MAIRIE DE LALANDE-EN-SON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 Janvier 2009

PRESENTS : MM. R. PEREZ – B. CAUBET – M. P. LHOMOY
Mmes E. BOCKSTAL – C. BREANT – D. JEANROT – M.C. LLORENS – V. ROUET
MM. J.L. HENNOCQUE – D. MAHOT – H. RENE – P. TACK – T. VELU
ABSENTES EXCUSEES : Mmes M. CHEVALIER (pouvoir à P. TACK) – V. TERKA (pouvoir à
H. RENE)

☞ Délibération pour l'extension ERDF « Rue de la Ravine »

Vu le Code de l'urbanisme,

- Vu la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'électricité « Rue de la Ravine »
Pour une autorisation de lotir accordée le 21/02/2006
- Vu le coût prévisionnel total des travaux T.T.C. établi au 14 novembre 2008 s'élevant à la
somme de 6.985,31 euros
- Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune de 5. 893,37 euros H.T
- Vu les statuts du SE 60 en date du 30 mai 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **Accepte** la desserte en électricité **Rue de la Ravine** en technique aérienne
- **Autorise** le Syndicat d'Électricité de l'Oise à réaliser les travaux
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en
vigueur à la date de réalisation des travaux
- **Inscrit** au Budget communal les sommes qui seront dues au SE 60 selon un plan de
financement prévisionnel
- **Autorise** le maire à signer une convention de mandat avec le président du SE 60

et ont signé sur le registre les membres présents.

☞ Délibération pour l'instauration de la Taxe Locale d'Équipement

Vu le code général des impôts et particulièrement ses articles 1585A à 1585H ;

Considérant que la commune de Lalande en Son ne remplit pas les conditions nécessaires à la
perception de plein droit de la taxe locale d'équipement ;

Considérant la nécessité pour la commune de trouver des ressources nouvelles pour financer la
réalisation des équipements publics de la commune

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal institue une Taxe Locale d'équipement de 3 % sur l'ensemble des futures
constructions édifiées sur le territoire communal.

Le taux de la taxe locale d'équipement est fixé à 3 % pour les catégories 1,2,3,4,5,6,7,8 et 9.

☞ Création de Régie d'avances et de recettes

◆ Une régie de recettes pour la mairie pour les encaissements suivants:

- ⇒ Les locations de la salle des fêtes et du local des associations
- ⇒ Les locations de vaisselle
- ⇒ Les locations immobilières
- ⇒ L'achat de concession de cimetière
- ⇒ Les vacations diverses
- ⇒ Les dons
- ⇒ Les produits exceptionnels issus de préjudices

Madame Corinne TACK sera régisseur de la régie de recettes « Mairie »

◆ Une régie d'avances pour la mairie de 500 €

- ⇒ Pour l'achat de produit de bouche
- ⇒ Pour l'achat de petit matériel de quincaillerie et de droguerie
- ⇒ Pour l'achat de petites fournitures de bureau
- ⇒ Pour l'achat de matériel relatifs aux réceptions (gobelets, nappe, serviettes, etc...)

Monsieur Thierry VELU sera régisseur de la régie d'avances « Mairie »

◆ Une régie d'avances et de recettes pour la bibliothèque de Lalande en Son

Régie d'avance de 300 €:

- ⇒ Pour l'achat de Livres
- ⇒ Pour l'achat de CD
- ⇒ Pour l'achat de DVD
- ⇒ Pour l'achat de logiciels divers en relation avec l'éducation et la culture
- ⇒ Matériel d'animation et de décoration suivant les différents thèmes
- ⇒ Achat de friandises pour les enfants

Régie de recettes pour l'encaissement :

- ⇒ Des cotisations
- ⇒ Des dons

Melle Marlyse MELGET sera régisseur de la régie d'avances et de recettes pour la bibliothèque

☞ Affaires Diverses

• Spectacle de Noël 2009

Le conseil municipal décide de retenir le spectacle « Les Marthinos » : spectacle de clowns traditionnels proposé par Monsieur Joël Leclerc pour la somme de 1.250,65 € pour l'arbre de Noël prévu le samedi 12 Décembre 2009.

Le maire

Ramon PEREZ